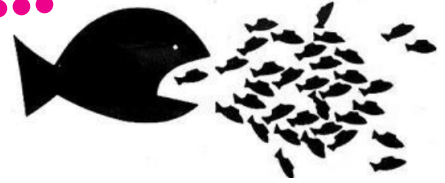


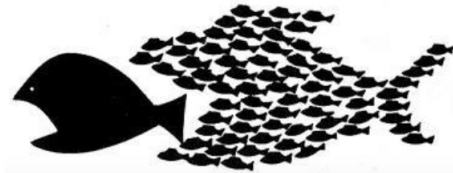
PROJET D'ACCORD AU COURRIER TOUT ÇA POUR ÇA!...

Pics



Le projet d'accord Courrier prévoit d'aborder les "métiers du traitement" ☐ Dans les Pics, il y aura les UAP... et les EAP ! ☐ Conséquence, création d'une prime comme à la distribution ☐ Effectifs, classification... : faudra repasser ! ☐ Côté pénibilité, rien de concret ☐ Sur ce sujet, les propositions de SUD-PTT...

ENSEMBLE, ON PEUT GAGNER !



Les premières rencontres viennent de se dérouler sur les "métiers du traitement", comprendre les Pics. A l'arrivée, la direction veut généraliser les UAP... et les EAP ! Il y aurait donc une prime sur le modèle de ce qui se fait à la distribution. Explications...

La DRIC, d'entrée de jeu, nous annonce la couleur. Pour cet accord «social», sur les 30 sites de la DRIC/DRLOI, les 3 axes seront : « La qualité de vie au travail et les outils CNSST pour favoriser « l'employabilité » ; la satisfaction clients et la performance et enfin, l'optimisation de l'utilisation des machines avec un pilotage par les coûts... ». La BSCC n'a rien à proposer de concret dans son accord «social» : rien sur l'emploi et les effectifs, rien sur les classifications, rien sur la pénibilité.

Généralisation des UAP, apparition des EAP !

Afin de donner un peu à manger aux poissons (d'avril ?), la branche nous (res)sort de son filet les UAP (Unités Autonomes de Production), que la DRIC a bien été incapable de mettre en place depuis le dernier accord national Pics de l'automne 2018. Avec, cerise sur le gâteau : des EAP (Equipes Autonomes de production) qui concerneront aussi la distribution... Et sur la base de cette future organisation, la création d'une prime d'équipe, calquée sur celle des factrices et facteurs.

Et la prime arriva...

Pour la prime, c'est donc le modèle prime facteur d'avenir (avec les mêmes montants) qui est annoncé, avec une quantité de critères liés à « l'engagement, la performance, l'excellence »... Ce qui induirait, par exemple, les taux de flashage, la distri pilotée et bien sûr l'absentéisme. Des indices parfois non maîtrisables. De plus, et on le voyait venir (comme chez Michelin par exemple...), ces primes seront objectivées sur les performances individuelles et/ou collectives par un « contrat d'autonomie formalisé avec les agents »...

Avec les EAP, nouveau concept, nouveau vocabulaire : « Dialogue stratégique » au sein de l'équipe, contrat d'autonomie, maturité des équipes, les inducteurs de l'équipe, le PASS accueil santé et sécurité de la Pic... à cette étape, on n'a pas tout compris. Une belle usine à gaz ! Encore la «co-construction» avec du réchauffé, qui ne fera que morceler encore plus toutes les tâches pour obtenir toujours le moindre coût.

EAP-UAP : comment tout ça s'emboîte...

Les Equipes Autonomes de Production (entre 15 et 30 agents) seraient mises en place sur 5 ateliers en PIC : Petit Format, Grand Format, Logistique, S3C, MTP. Elles seraient constituées de 2, 3 ou 4 UAP (entre 6 et 10 agents) et occuperaient leur « atelier » 30% du temps. Mais que se passera-t-il les autres 70% du temps ?... On ne sait pas. Qui pourrait être promu et dans quel cadre : UAP ? EAP ? Autant de questions restées sans réponse à part que «rien ne change» ; et pour la classification des postes de travail, ça serait en 2022.

Côté pénibilité, les agents occuperont deux positions de travail différentes par vacation... Rien de nouveau et sur beaucoup de PIC, on est déjà à trois rotations.

Et si on parlait du reste ?

Même le sujet de la pénibilité est peu abordée dans l'accord et, en général, sous le seul angle du matériel. Pour SUD-PTT, il y a besoin de prendre des mesures concrètes et humaines (voir au dos).

Enfin, tous les sujets importants pour le personnel restent au vestiaire. Pas un mot sur le devenir des Pics, l'emploi, les effectifs, les classifications. A tel point que l'activité TTF n'est toujours pas positionnée II.1 !

On le redit : pour faire bouger les lignes, il est nécessaire et indispensable de se mobiliser ensemble !



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27 rue des envierges 75020 Paris
tel 01 44 62 12 00 — fax 01 44 62 12 34
sudptt@sudptt.fr — www.sudptt.org

Avril 2021

Union
syndicale
Solidaires

PÉNIBILITÉ, L'HUMAIN D'ABORD !

La pénibilité est devenue la tarte à la crème à la Poste. La DRIC, Direction du réseau industriel courrier, nous parle d'AGV (auto guided véhicule = robot pour déplacer des CE 30), d'exosquelette, ou encore des "Moov it" au poste d'alimentation... Et l'accord Courrier en discussion, s'il évoque la santé et sécurité au travail (la SST), rien de concret n'est prévu !

De fait, entre la productivité recherchée à travers de nouveaux matériels (et donc des suppressions d'emplois) et la volonté de remettre les collègues inaptes sur des positions aménagées afin d'augmenter leur activité (et donc la force de travail globale), on cherche en vain les mesures propres à diminuer la fatigue, l'intensité du travail. De la même manière, on parle fatigue quand la Poste n'invoque que l'inaptitude. En fait, on ne parle pas du tout des mêmes choses !

Nous, on parle de la fatigue !

Ainsi, la matrice vise à diminuer (en théorie) le risque des TMS en évitant une exposition permanente sur un temps long des mêmes membres du corps humain. Mais avoir un siège à proximité du poste de travail - comme l'exige le Code du travail - et pouvoir s'en servir ne serait-ce que quelques minutes par heure, ça change tout !

De la même manière, c'est une chose d'installer des "Moove it" mais l'utilisation de ce matériel nécessiterait abaisser les cadences. Et, côté machines, on sature le temps de travail avec l'auto-contrôle, un peu de tri des fausses, l'aménagement des chantiers avec la valse perpétuelle des CE pleins et vides... et, accessoirement, en expliquant le travail à un intérimaire ! Ainsi, travailler à 4 par machine permettrait de faire des roulements et de prendre des "petites" pauses.

Accorder 10 minutes de pause à chaque changement de chantier (à raison de trois rotations par vacation) permettrait de respirer. Or, la DRIC renvoie ce genre de question à l'échelon local ! On connaît d'avance la réponse... La solution serait d'accorder nationalement 50 minutes de pause (au lieu de 30 mn en jour), et négocier localement la répartition des deux fois 10 minutes. Vraiment pas de quoi couler la production !

Ras-le-bol à 60 ans et plus... !

Le meilleur moyen de reconnaître la pénibilité et la fatigue est de permettre des départs anticipés. La Poste peut-elle continuer de refuser alors que le nombre de TPAS est la preuve de la demande ? Cela ne dépend que d'elle ! Il lui suffit d'ouvrir un compte épargne temps dans lequel elle verserait des jours donnés par l'employeur, par année travaillée. Surtout qu'on sait que le compte pénibilité créé par François Hollande ne concernait presque personne. Alors, qu'attend la Poste ?

Sûrement qu'on se mobilise !

LA FIN ?

« Est-il encore utile, alors qu'on a tout ce qu'il faut comme moyen de communication urgent, de garder une lettre rouge ? ». C'est le genre de question posée par le Président de la Poste dans la presse pour



habituer les esprits à la suppression du J+1. En effet, il est maintenant officiel que la Poste et l'Etat devraient renégocier le contenu de ce qu'on appelle le service universel du Courrier.

L'argument d'une baisse d'utilisation d'un service public pour le supprimer est usé jusqu'à la corde. Moins de voyageurs dans les trains ? Et, hop : on ferme des lignes et des gares ! Et ainsi de suite...

Paradoxe de taille : la Poste systématise le J+1 sur le colis, vise même la distribution dans la journée et on passerait au J+2 pour une correspondance personnelle. Une clé USB serait donc plus urgente socialement qu'une lettre... cherchez l'erreur !

On devine aisément que les vrais arguments sont ailleurs, dans la concurrence effrénée dans le colis et dans la volonté de réduire les coûts du service public. Rien de nouveau sous le soleil...

De plus, il est probable que la suppression du J+1 ne fera qu'accélérer la baisse du courrier. Et l'ARCEP avait émis nombre de critiques lors du lancement de la lettre verte en 2011 : « En automate, les offres d'affranchissement prioritaire ne sont plus disponibles depuis le 1er octobre 2011 ». De fait, la Poste a poussé sciemment à l'utilisation de ce nouveau produit, amplifiant la baisse de l'utilisation du timbre rouge.

Pour le personnel, le bouleversement pourrait être d'ampleur. On pense aux équipes de nuit qui disparaîtraient, mais pas que... les services de départ du soir n'auraient plus de raison d'être !

La "jauge" pour de futurs horaires serait sûrement la capacité du parc machine à "absorber" tous les flux du courrier. Une raison supplémentaire pour SUD-PTT de défendre des actions coordonnées sur toutes les Pics. Même si nous n'avons pas encore tous les éléments en main !

PÉNIBILITÉ, NOS REVENDICATIONS

- 10 minutes de pause entre deux changements de chantier
- 4 agents par machine sans rajout d'activités "annexes"
- Baisse des cadences en cas de nouveau matériel adapté aux inaptitudes
- Prise en charge d'une surcotisation retraite par l'employeur pour neutraliser l'effet du TPAS sur la retraite
- Création d'un Compte-Epargne-Temps pénibilité avec versement de jours créés par l'employeur
- Une année de bonification tous les 7 ans travaillés dans une fonction pénible